



Programme RénoRégion

Formulaire d'inscription 2018-2019

Critères d'admissibilité

Être propriétaire occupant ;

L'immeuble n'est pas la propriété d'une société en nom collectif, d'une société en commandite ou d'une personne morale.

Ne pas avoir bénéficié du programme RénoVillage au cours des dix années précédentes et du programme réparations d'urgence au cours des cinq dernières années.

Les revenus bruts de l'ensemble des occupants ne doivent pas dépasser le revenu maximum admissible (voir tableau au verso).

La valeur uniformisée des bâtiments (résidence, garage, remise, etc.) ne doit pas dépasser 115 000 \$ en excluant le terrain. Cette valeur est établie à partir du compte de taxes municipales pour l'année civile précédent l'année de la programmation budgétaire.

La maison doit nécessiter des travaux d'au moins 2 000 \$ qui visent à corriger une ou plusieurs déficiences majeures.

Les travaux devront être exécutés par un entrepreneur détenant une licence auprès de la Régie du bâtiment du Québec ainsi qu'un numéro de TVQ.

Territoire admissible

Les municipalités de moins de 15 000 habitants.

Pour les municipalités de 15 000 habitants et plus, la partie de territoire non desservie par des réseaux d'aqueduc et d'égout, et celle qui n'est desservie que part un seul de ces services.

Travaux admissibles

Les travaux admissibles doivent être nécessaires pour assurer la sécurité des occupants du logement et/ou pour corriger une déficiences majeure telle :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> La cheminée | <input type="checkbox"/> Le système de chauffage |
| <input type="checkbox"/> Le système d'alimentation en eau potable | <input type="checkbox"/> La toiture |
| <input type="checkbox"/> Les murs extérieurs | <input type="checkbox"/> L'électricité |

L'aide maximale est de 12 000\$ selon les travaux.

Travaux non admissibles

Isolation, piscine, garage, armoires, agrandissement, transformation, entretien (peinture, revêtement de plancher), la partie d'un bâtiment incendié, chauffage d'appoint, foyer, aménagement paysager, etc.

Travaux obligatoires

Déficiences majeure visant la sécurité des occupants du logement (sécurité incendie).

Identification du requérant

Nom et Prénom : _____

Adresse : _____

Numéro de Téléphone : () _____

Taux d'aide selon le tableau au verso : _____ %

Nombre de personnes occupant la résidence :

Moins de 18 ans + Plus de 18 ans. = Total

_____ + _____ = _____

Note: Le propriétaire doit contribuer financièrement au coût des travaux.

Signature :

PROPRIÉTAIRE

DATE

Documents obligatoires

- Copie lisible du compte de taxes municipales de 2017.
- Copie lisible de l'avis de cotisation fédéral 2017 de toutes les personnes occupant la résidence
- Vous pouvez vous procurer l'avis de cotisation ou l'imprimé de l'option "C" à Revenu Canada au 1-800-959-7383
- Copie complète et lisible du rapport d'impôt fédéral 2017 de toutes personnes occupant la résidence.
- États des revenus et dépenses pour les travailleurs autonomes, s'il y a lieu.

RESPONSABLE DE LA MUNICIPALITÉ _____

MUNICIPALITÉ DE : _____ DATE : _____



NOTE : Nous traiterons seulement les formulaires complétés et accompagnés des documents requis.

Niveau de revenu applicable (NRA) en fonction des plafonds de revenus déterminant les besoins impérieux (PRBI) - 2018

Région administrative	NRA couple ou 1 pers.	NRA 2-3 pers. sauf couple	NRA 4-5 pers.	NRA 6 pers. et plus
Abitibi-Témiscamingue	24 000 \$	29 500 \$	33 000 \$	38 500 \$
Nord-du-Québec	21 000 \$	26 000 \$	29 000 \$	32 000 \$

Programme RénoRégion

TABLE D'AIDE*

Revenu du ménage (\$)		Taux d'aide (%)
Égal ou sous le NRA		95
1 à	250	94
251 à	500	93
501 à	750	92
751 à	1 000	91
1 001 à	1 250	90
1 251 à	1 500	88
1 501 à	1 750	88
1 751 à	2 000	84
2 001 à	2 250	82
2 251 à	2 500	80
2 501 à	2 750	78
2 751 à	3 000	78
3 001 à	3 250	74
3 251 à	3 500	72
3 501 à	3 750	70
3 751 à	4 000	68
4 001 à	4 250	66
4 251 à	4 500	64
4 501 à	4 750	62
4 751 à	5 000	60
5 001 à	5 250	58
5 251 à	5 500	56
5 501 à	5 750	54
5 751 à	6 000	52
6 001 à	6 250	50
6 251 à	6 500	48
6 501 à	6 750	46
6 751 à	7 000	44
7 001 à	7 250	42
7 251 à	7 500	40
7 501 à	7 750	38
7 751 à	8 000	38
8 001 à	8 250	34
8 251 à	8 500	32
8 501 à	8 750	30
8 751 à	9 000	28
9 001 à	9 250	26
9 251 à	9 500	24
9 501 à	9 750	22
9 751 à	10 000	20
10 001 et plus		0

ÉCART AU-DESSUS DES NRA